



Information Communale

Bulletin N° 017 - Juin 2012

Le mot du Maire,



Après plusieurs mois de travail intense pour équilibrer nos finances, notre budget primitif 2012 vient d'être adopté à l'unanimité par le conseil Municipal. Je tiens à remercier notre commission des finances et Laurence Dutailly pour l'effort remarquable qu'ils ont déployé à résoudre ce grand casse tête qui conditionne notre vie.

Pour mener à bien ce budget, nous avons dû aménager à la baisse nos dépenses de fonctionnement et malheureusement réduire sensiblement les subventions que nous apportons aux associations. Comme nous l'avions annoncé précédemment, les investissements de cette année seront limités à la réfection de 2 rues en très mauvais état.

Si nous ne pouvons pas aider nos associations comme nous le souhaiterions, nous sommes conscients que leur existence est indispensable. Ces activités créent un dynamisme et un lien social pour notre collectivité.

Dans les moments difficiles, beaucoup d'entre-nous ressentent le besoin de rompre la routine quotidienne ou de fédérer et partager un bien-être.

Face aux maux qui nous entourent, pour garder notre potentiel de santé, les activités sportives et culturelles sont peut-être la meilleure thérapie existante et la moins onéreuse pour notre système d'assurance maladie ?

Le bâtiment du presbytère vient d'être entièrement rénové. Depuis la fin avril, la salle de catéchèse est mise à disposition de la paroisse et les 2 logements locatifs sont occupés.

Les travaux de la rénovation complète de la chapelle St Walfroy ont démarré début mai.

Après de longues années d'absence en lieu sûr, la statue de Ste Catherine a enfin réintégré l'église. Elle a nécessité une restauration et une sécurisation.

Pascal MAUROY



Horaires d'été du secrétariat de mairie: **mois de juillet et août :**

Du lundi au vendredi

Le matin : 10h30 à 11h45 (horaires inchangés)

L'après-midi : 14h à 17h

les permanences des adjoints se feront sur rendez-vous.

Les horaires d'été de notre agence postale restent inchangés .

Nous vous rappelons :

du lundi au vendredi de : 9h à 12h

et le samedi de : 9h30 à 12h.

Le prochain marché aura lieu le 7 juillet

Centre de loisirs pour les jeunes de 3 à 13 ans

du 9 juillet au 3 août 2012

- du lundi au vendredi
9h à 12h et de 14h à 17h
- Garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h
- Possibilité de repas sur place

Pour tous renseignements:

s'adresser à la directrice du périscolaire (au pôle scolaire):

Audrey Carlier 03 24 41 08 63

Pour joindre la mairie

**54, rue de la République - 08410 Boulzicourt
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93**

**E. mail : mairie.boulzicourt@wanadoo.fr
Site internet : www.boulzicourt.fr**

Du 3 avril 2012

Monsieur Bernard Le Corre, adjoint aux finances, présente le Compte administratif 2011 des différents budgets.

- Après avoir pris connaissance des résultats de clôture 2011 du budget principal comme suit :

- un déficit d'investissement de 127 840,03 €,
- un excédent de fonctionnement de 228 177,78 €,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 185 000,00 € et en recettes attendues de 184 800,00 € (état joint à la présente délibération),

Compte tenu de l'état « Pour mémoire additif des subventions certaines et non votées en 2011 » soit de 130 776,00 € (état joint à la présente délibération),

Compte tenu que l'affectation au compte 1068 sera minorée du montant des « subventions certaines et non votées en 2011 » connues par arrêtés du 12 décembre 2011 et du 15 Décembre 2011, d'un total de 130 776,00 €,

Le Conseil municipal adopte et vote le compte administratif 2011 du budget principal et décide d'inscrire :

- au compte 001, un déficit d'investissement de 127 840,03 €,
- au compte 002, un excédent de fonctionnement de 228 177,78 €,
- Pas d'affectation au compte 1068.

- Après avoir pris connaissance des résultats de clôture 2011 du budget annexe du service de l'Assainissement comme suit :

- un déficit d'investissement de 65 713,05 €,
- un excédent d'exploitation de 105 529,48 €,

Compte tenu de l'absence des restes à réaliser en dépenses et en recettes attendues, le Conseil municipal adopte et vote le compte administratif 2011 du budget annexe du service de l'Assainissement et décide d'inscrire :

- au compte 001, un déficit d'investissement de 65 713,05 €,
- d'affecter au compte 1068, la somme de 65 713,05 €,
- au compte 002, un excédent d'exploitation de 39 816,43 €.

- Après avoir pris connaissance des résultats de clôture 2011 du budget annexe du service de l'Eau comme suit :

- un excédent d'investissement de 15 763,04 €,
- un excédent d'exploitation de 336 082,04 €,

Compte tenu de l'absence des restes à réaliser en dépenses et en recettes attendues, le Conseil municipal adopte et vote le compte administratif 2011 du budget annexe du service de l'Eau et décide d'inscrire :

- au compte 001, un excédent d'investissement de 15 763,04 €,
- Pas d'affectation au compte 1068,
- au compte 002, un excédent d'exploitation de 336 082,04 €.

- Le Conseil Municipal adopte et vote les comptes de gestion 2011 du budget principal, des services de l'Eau et de l'Assainissement dressés par le Trésorier et qui sont en conformité avec les comptes administratifs 2011 établis par la Commune de Boulzicourt.

- Le Conseil Municipal adopte et vote le Budget primitif 2012 du Budget principal voté par chapitres (avec report des résultats de clôture 2011) comme suit :

- les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 903 179,78 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 034 440,03 €

- Le Conseil Municipal adopte et vote le Budget primitif 2012 du service de l'Assainissement voté par chapitres (avec report des résultats de clôture 2011) comme suit :

- les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 40 416,63 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 72 688,05 €

- Le Conseil Municipal adopte et vote le Budget primitif 2012 du service de l'Eau voté par chapitres (avec report des résultats de clôture 2011) comme suit :

- les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 438 182,04 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 78 323,04 €

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R. 123-19 ;

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R. 123-19 ;

Vu la délibération en date du 14/04/2008 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération en date du 21/04/2009 ayant arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées, Vu l'arrêté municipal en date du 30/04/2010 soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ; Vu la délibération en date du 03 Avril 2012, modifiant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du projet le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

-Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'un siège à la direction départementale des Territoires.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité, la commune étant couverte par un SCOT approuvé.

- Le Maire présente les modifications qui seraient à apporter au PLU à l'issue de l'enquête publique, pour tenir compte des observations émises par les personnes publiques associées, par le commissaire enquêteur et des souhaits exprimés par le public lors de l'enquête publique. Ces observations nécessitent d'être prises en compte dans le PLU et donc de modifier son contenu, conformément à l'article L 123-10 du code de l'Urbanisme.

Ce sont ces modifications qui font l'objet de la présente délibération. La prise en compte de certaines observations conduisent à des modifications mineures du PLU.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter les modifications apportées au projet de PLU à l'issue de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 de l'entreprise Sarl Delaite concernant les travaux d'aménagement du presbytère (lot 04 : Serrureries). Ce dernier a pour objet d'arrêter le nouveau montant du marché qui passe à 9 092,00 € HT au lieu de 7 142,00 € HT (montant de l'avenant n°1) ; le montant initial du marché était de 5 670,00 € HT. L'assemblée délibérante autorise le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal approuve les rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité du service public de gestion des ordures ménagères et du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Le Conseil Municipal :

- décide d'instituer le droit de préemption urbain (PDU) sur les zones suivantes : UA et UB et zones à urbaniser : 1AU et 2AU délimitées au Plan local d'urbanisme de Boulzicourt ;
- précise que Monsieur le Maire dispose désormais du pouvoir de déléguer l'exercice de ses droits de préemption sans avoir à convoquer au préalable le Conseil Municipal pour délibérer sur chaque opération immobilière particulière. Ce pouvoir lui est conféré par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans deux journaux locaux d'Annonces Légales ;
- Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213-13 du code de l'Urbanisme.

- Décision d'encaisser toutes recettes de toutes natures et sous toutes ses formes (chèques, lettre chèque, etc...) émanant de

différents organismes ou administrations diverses. Il autorise le Maire à procéder à l'encaissement au nom de la Commune de Boulzicourt.

- Décision de diminuer le prix du terrain correspondant au lot n°1 de la Rue du Rouge Biout, de 5 000 €, compte tenu des contraintes liées à la servitude.

- Décision d'attribuer des subventions de fonctionnement 2012 aux associations et au CCAS, mais néanmoins de réduire sensiblement le montant global compte tenu des restrictions budgétaires

Du 15 mai 2012

- Le Conseil Municipal accepte le paiement de la TVA immobilière sur marge à reverser pour chacun des lots en nature de terrain à bâtir Rue du Rouge Biout comme suit :
Lot 1 : 3 423,64 € - Lot 3 : 5 774,24 € - Lot 4 : 5 893,76 € - Lot 5 : 6 094,44 € - Lot 6 : 6 286,04 €

- Le Conseil Municipal charge la Commission des Finances d'étudier en amont, toutes demandes de devis en fonction des crédits budgétaires avant tout accord signé par le Maire.

- Considérant qu'aux termes de l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E),
Considérant que ce plan :

- fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune,
- tient compte des dispositions du plan de déplacement s'il existe, et devra être concerté avec les autorités organisatrices des transports concernés par le territoire communal et intercommunal,

Le conseil municipal décide d'élaborer un plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E) en faisant appel à un prestataire, avec l'appui méthodologique de la communauté de commune de Crêtes Préardennaises et de la DDT 08.

- Décision d'attribuer une subvention pour le circuit des Ardennes de cyclisme, d'un montant de 1 000 €.

- Décision de fixer les horaires d'ouverture de l'aire de jeux comme suit :

- Été (du 15 Mai au 15 Septembre) de 9h00 à 20h00,
- Hiver (du 16 Septembre au 14 Mai) de 9h00 à 18h00.

Etat Civil

Naissances

TRONET Chloé (fille de Tronet Jacky et de Jehin Elisabeth)
13 mai 2012

TRONET Linette (fille de Tronet Jacky et de Jehin Elisabeth)
13 mai 2012

LESURE Noé (fils de Lesure Nicolas et de Vincent Angélique)
16 mai 2012

RAMBEAUX Louise (fille de Rambeaux Pierre et de Dausin Jennifer)
02 juin 2012

MIGEOT Ismérie (fille de Migeot Sébastien et de Peltier Virginie)
02 juin 2012

DOCHE Lorenzo (fils de Doche Gwenaëlle)
05 juin 2012

Mariages

GOI Alexandre
SART Lauriane
14 avril 2012

ELOY David
NICOLAS Sabrina
26 mai 2012

Décès

DUPONT Colette à l'âge de 83 ans
(veuve de ROBINET Jean)
14 mai 2012

Manifestations du 14 juillet 2012

Samedi 13 juillet, au stade:

- A partir de 19h, buffet et petite restauration
- à partir de 20h, distribution de lampions
- à la tombée de la nuit, départ du défilé et retraite aux flambeaux dans les rues du village, puis feu d'artifice et bal muette.

Dimanche 14 juillet

- 10h45, rassemblement devant la mairie
- 11h départ du défilé et cérémonie aux monuments aux morts.
- 11h30, vin d'honneur au stade
- 12h, petite restauration
- 14h, au stade jeux divers: courses à pieds, tir à la corde, concours de boules, jeux de quilles ... (réservé aux habitants du village et aux invités par les membres de la municipalité)

Pour les petits: tobogan, château gonflable, défilé de vélos fleuris, minisme et minister.

*La buvette et la petite restauration (barbecue, frites ...) seront servies par l'association des anciens combattants et l'école de foot.

Les travaux achevés



Sainte Catherine, après avoir été classée par le conservateur des monuments historiques, a obtenu une subvention pour sa restauration, son nouvel emplacement sur un socle approprié et sa mise en sécurité.

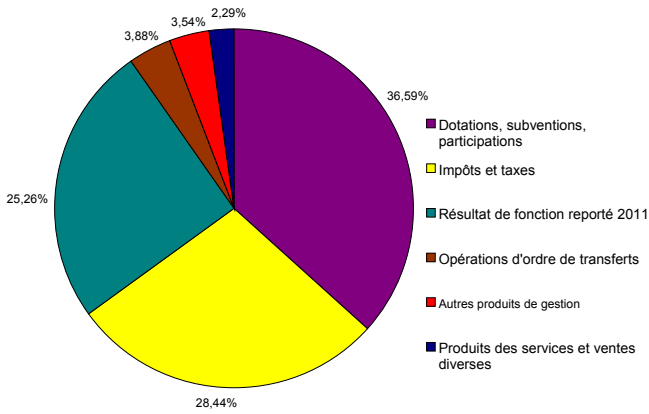
Les travaux terminés, elle vient d'être réinstallée dans l'église.



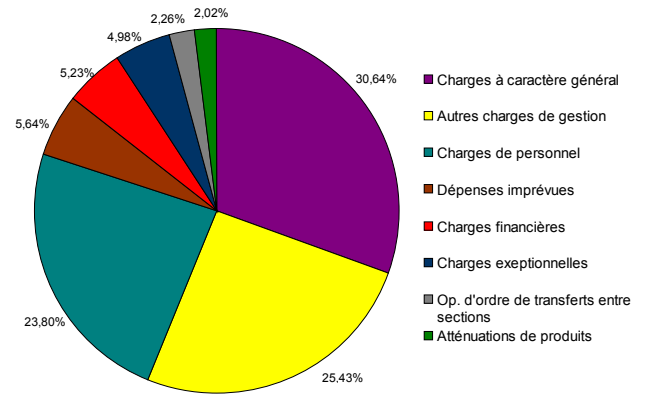
L'ancien presbytère, dont les travaux de réhabilitation ont commencé il y a 1 an, est prêt pour ses nouvelles fonctions. 2 logements locatifs et une salle de catéchèse.

Budget primitif 2012

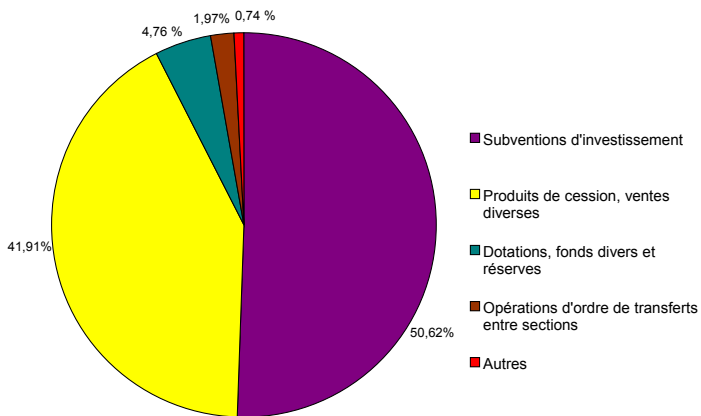
Recettes de Fonctionnement : 903 179.78€



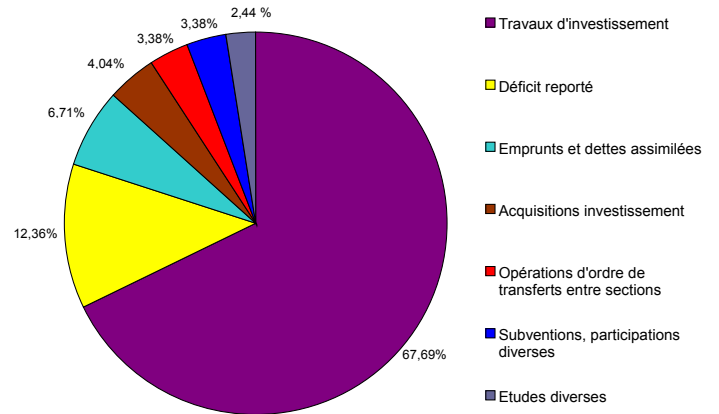
Dépenses de Fonctionnement : 903 179.78 €



Recettes d'Investissement : 1 034 440.03€



Dépenses d'Investissement : 1 034 440.03€



Les travaux en cours



Les travaux de restauration de la chapelle St Walfroy exécutés par la CAPEB (association de jeunes en réinsertion)



La future rue du Rouge Biout prête à recevoir les nouvelles constructions et qui sera terminée lors de la réalisation de celles-ci.

Quelques évènements



Chaque année le rendez-vous est pris au domicile de Mme Aucler, où une équipe de la municipalité accompagne le Maire pour souhaiter un heureux anniversaire à notre doyenne.

A l'année prochaine pour ses 99 ans !



Sous un soleil radieux, la fête patronale a été réussie. L'animation a été assurée par le Twirling club, Johnny Cadillac (sosie de J. Halliday) et l'orchestre Vitaline.



Cette année, les caprices de la météo ont fortement perturbé la brocante organisée pour la seconde fois par l'association « Famille rurale section périscolaire »

Organisé par le LAC lors de la brocante



Claude Paulet et Mireille (née Martin) ont reconfirmé leur engagement, d'il y a 50 ans, en présence du Maire et des adjoints.



Contes du monde par Marie Cécile Liesch



Une exposition des travaux d'élèves du pôle scolaire René Daumal sur « les continents »



Maquillage par Dominique Ledocq



La cérémonie du 8 mai à laquelle Bérengère Poletti, députée, nous a honoré de sa présence.



C'est toujours avec une certaine émotion que nous pensons à nos aînés qui ont combattu pour nous rendre le droit à la liberté.



A la suite de la cérémonie du 8 mai, Robert Paté, après avoir été Président de l'association locale des anciens combattants de Boulzicourt durant 18 ans, a présenté son successeur Alain Scandella



Rue de la gare, le départ de la 1^{ère} étape du circuit des Ardennes, long de 178 km en 2 jours, dont 3 circuits contre la montre avec 120 participants, a connu une grande ferveur locale.



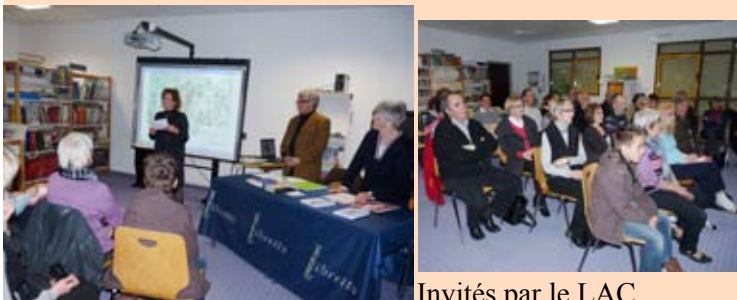
L'association "Famille Rurale Seniors" remercie vivement tous les commerçants et artisans de Boulzicourt qui ont participé généreusement aux lots offerts à la tombola lors de la brocante.

Communiqué du cabinet de Kinésithérapie de Boulzicourt.
Vincent Bodhuin et Elodie Lallemant nous informent d'une erreur dans les pages jaunes de l'annuaire et vous prient de noter leur numéro de téléphone manquant: 03 24 57 47 92



Ce lundi de Pentecôte l'association «La truite de la Vence a organisé son concours de pêche annuel. 52 participants pour près de 200 truites mises à l'eau quelques temps auparavant. Chez les enfants le 1^{er} prix a capturé 5 poissons.

L'animation associative ont eu lieu



Invités par le LAC, Michèle Joly et Jean-Pierre Barrault ont animé une rencontre au pôle scolaire autour d'Arthur Rimbaud, sur les chemins d'une poésie naturelle.



Le concours «Agility», davantage de participants venus de toute la région et de Belgique.

Au championnat de France de fléchettes qui s'est déroulé à Ploneis en Bretagne ce 1^{er} mai.
 Vanessa Bertrand a terminé 3^{ème} en individuel féminine et son équipe en team C possède désormais 8 vices champions de France.



Organisé par le «LAC» avec les associations partenaires «Côté Cour « et «Bouche à Oreilles». La compagnie «le théâtre des mots» a présenté un merveilleux spectacle de conte et musique «Bout d'ficelle» à la salle polyvalente



La traditionnelle course de l'ECVB du prix cycliste des artisans et commerçants de Boulzicourt. 86 participants avaient pris le départ.

Mr Alain **SCANDELLA**, âgé de 62 ans vient de succéder à Mr Robert **PATE** à la tête de l' **union locale des anciens combattants et soldats de France de BOULZICOURT**. Originaire de Raillicourt il est marié à une fille du pays (MIDOUX Danièle). Après 4 années passées aux établissements EGIE à CHARLEVILLE, il opte pour la gendarmerie en 1972. Sa première affectation le mène à Rocroi, puis Nouzonville, Mouzon, Charleville et Sedan. Il termine sa carrière avec le grade de major. Puis il intègre la réserve opérationnelle du groupement des Ardennes pendant six ans où il est employé dans la formation des jeunes réservistes et dans la gestion au bureau chancellerie. Il vient d'être nommé lieutenant honoraire. Il est titulaire des décorations suivantes : médaille militaire, chevalier de l'ordre national du mérite, médaille d'or de la défense nationale et médaille de bronze des services militaires volontaires. Père de trois filles, toutes dans la gendarmerie, il réside dans le quartier du Laudrey depuis 2005. Il invite les volontaires qui défendent les valeurs républicaines et perpétuent le devoir de mémoire de rejoindre l'association UNC/SdF afin que celle-ci puisse honorer les différentes manifestations patriotiques au monument aux morts de la commune de BOULZICOURT.

L'UNC/SdF aux cérémonies en Belgique

L' union locale de Boulzicourt a participé aux différentes manifestations patriotiques en Belgique le 18 juin 2012. Ces cérémonies se sont déroulées à PALISEUL et ANLOY (14/18), à la stèle du marocain à POIX (Spahis) pour se terminer à SAINT HUBERT (39/45). Les différentes délégations ardennaises ont été très bien accueillies par les autorités belges.



Monsieur Roger MOUSTY porte drapeau UNC à SAINT HUBERT

A l'issue de la réunion, Monsieur Robert PATE s'est vu remettre le diplôme de **président d'honneur** et divers cadeaux pour avoir œuvré plus de 30 années au sein de l'union locale dont 18 en tant que président. Son épouse a été remerciée par tous les membres de l'association pour son accueil et sa disponibilité lors des réunions du conseil d'administration.



Messieurs PATE et SCANDELLA, lors de la passation de pouvoir



La Communauté de Communes des Crêtes ont offert une sympathique rencontre intergénérationnelle avec la projection du film de Tintin accompagnée d'un goûter à la salle polyvalente.

Animations à venir



Avis de recherche du lieu exact de ces photos de Boulzicourt, fournies par Roger Laurent .